

L'INDÉPENDANT

ORGANE RÉPUBLICAIN

Des îles Saint-Pierre et Miquelon



ABONNEMENT payable d'avance,

St-Pierre, un an 15 francs six mois 8 francs
Pays compris dans l'Union postale un an 18 fr. six mois 10 fr.Pour les ABONNEMENTS et les INSERTIONS,
S'adresser, au Bureau du Journal, au GérantJOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAÎSSANT LE VENDREDI

Prix du Numéro 40 centimes

ANNONCES payables d'avance.

ANNONCES à la 4^{me} page 25 centimes
Prix minimum d'une annonce 2 fr. 50 —
RECLAMES (la ligne ordinaire) 50 —Toutes communications doivent être remises, au plus tard,
'au bureau du Journal, le Mercredi matin à 10 heures.

Ce journal publie les annonces judiciaires légales.

SOMMAIRE.

Dépêches télégraphiques. — Concurrence administrative. — France et Canada. — Feuille officielle Chronique locale. — Le Tonkin devant l'étranger. — Les photographies d'Alain. — La caravane. — La clémence d'Auguste. — Le port et le porc. — Choses et autres. — Marées de la semaine. — Etat civil de St-Pierre. — Mouvements du port. — Avis et annonces. — Feuillitons: La Sorcière de Paris et les blancs de Bretagne.

DÉPÉCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Les télégrammes suivants sont publiés par l'Indépendant sous la réserve qu'il n'entend nullement se rendre garant de l'exactitude des nouvelles que ces télégrammes renferment.

SERVICE FRANÇAIS

Paris, le 3 juin 1887.

M. Dislère, conseiller d'Etat est nommé Directeur des colonies.

Le Ministre de la marine a choisi M. le contre-amiral Alquier, comme Chef d'état major et M. le commissaire Nègre, comme Chef de son secrétariat.

Paris, le 8 juin 1887.

Le Conseil des ministres, après de longues tergiversations, a nommé M. Etienne, député d'Oran, Sous-Secrétaire d'Etat aux Colonies, sans les protectorats. M. Thomson voulait que les protectorats fussent rattachés aux Colonies, cette condition n'ayant pu être admise par le Cabinet il a refusé le poste de Sous-Secrétaire d'Etat par lettre rendue publique. Le général Ferron va déposer un projet portant création de 6 nouveaux régiments de cavalerie et augmentation de l'effectif des régiments d'infanterie. Les postes et télégraphes seront placés sous les ordres d'un directeur général qui sera probablement M. Fribourg.

Paris, le 8 juin 1887.

Les Sous-Secrétariats d'Etat sont supprimés par économie.

D'après les dernières nouvelles du Tonkin, il s'y produit des cas assez nombreux de cholera. Par suite, les troupes rapatriées ne seront plus débarquées à Marseille ni à Toulon.

FEUILLETON DE L'INDÉPENDANT.

LA

SORCIÈRE DE PARIS.

Par TURPIN de SANSAY.

UN DÉFENSEUR.

II

Déjà la physionomie de Maugiron était devenue impassible.

Flipot et Marcelline n'avaient rien entendu.

Mais, tout à l'heure, j'ai parlé de quatre personnes qui se dirigeaient vers la basse-ville ; je dois donc bien me garder d'oublier Coquillard.

Coquillard était tout bonnement l'appr

MM. Portier et Fournier remplacent MM. Chatelain et Ducos comme directeurs au ministère de la marine. Les autres directeurs sont conservés.

La division des torpilleurs est dissoute ; les torpilleurs seront rattachés au service de la défense des côtes. L'escadre cuirassée sera réduite de moitié par mesure d'économie.

Le général Boulanger et le général Yung, son chef de cabinet, sont mis en disponibilité ; l'état-major de l'ancien ministre de la guerre est dispersé dans diverses garnisons. L'amiral Aube se retire dans sa propriété près de Rochefort.

Le prince impérial d'Allemagne est très-malade.

Paris, le 9 juin 1887.

Le Ministre de la Marine à M. le Commandant des îles St-Pierre et Miquelon.

M. Etienne, député d'Alger, est nommé Sous-Secrétaire d'Etat. Il sera spécialement chargé de l'administration des Colonies.

SERVICE ANGLAIS

Halifax, le 1^{er} juin 1887.

Les Chambres italiennes ont voté quatre-vingt-neuf millions de francs pour l'augmentation de la marine, la construction de cuirassés, de torpilleurs et de fortifications pour la défense des côtes.

Le général Boulanger, en quittant le Ministère de la Guerre, a publié un ordre du jour remerciant tous ceux qui l'ont aidé dans l'organisation de la défense du pays. Son attitude dit-il, sera le témoignage de l'exemple qu'il veut donner de la discipline militaire républicaine.

Le nouveau ministre de la guerre, M. le général Ferron, (ancien sous-chef de l'état-major général sous le ministère du général Camponon,) déclare qu'il continuera les traditions de son prédécesseur.

Le steamer Allemand « Roma. » provenant de Montréal avec un chargement de blé, s'est mis à la côte auprès de Sydney.

Halifax, le 7 juin 1887.

Une société s'est formée en Europe dans le but d'assurer l'achèvement du canal de Panama.

Le steamer « Sir John Lawrence » s'est perdu dans le cyclone qui a sévi dernièrement dans la mer des Indes ; 730 passagers, la plupart des dames indigènes qui se rendaient à Orissa aux fêtes de Jaggernaut ont péri.

L'éditeur O'Brien a refusé d'assister à une réunion de « l'Union labor party » (société des travailleurs unis). Ce refus a été fort commenté. Il existe un conflit entre cette société et M. Henry Georges, l'agitateur socialiste américain.

La cathédrale épiscopale qui doit être construite à New-York coûtera six millions de dollars.

LA CONCURRENCE ADMINISTRATIVE

M. de Lamothe connaît-il la dépêche ministérielle du 17 juin 1886, adressée au Commandant de St-Phalle, à la suite d'une plainte formulée par M. Minier, pharmacien civil ?

Je suppose que non et je conseille à M. le Commandant, avec tout le respect que je lui dois, de consulter cette dépêche, et il se demandera peut-être s'il n'abuse pas quelque peu de son autorité en faisant travailler l'imprimerie du Gouvernement pour les particuliers.

M. de Lamothe n'ignore pas qu'il y a à St-Pierre une imprimerie libre, appartenant à un honnête travailleur qui paie patente, qui ne refuse jamais les travaux qui lui sont commandés. Il n'ignore pas davantage que cet industriel a, en mai 1886, protesté auprès de l'Administration de l'Intérieur, contre la concurrence que lui faisait l'imprimerie du Gouvernement et que cette administration a répondu, qu'à l'avenir, elle ne recevrait plus de commandes pour les particuliers.

ti de maître Flipot,

Il avait seize ans à peine ; juste un an de moins que Marcelline, dont il s'était fait le chien dévoué, depuis quinze mois qu'il servait le drapier.

Coquillard n'était pas beau, quoique sa figure fut empreinte de douceur ; en outre, il boitait légèrement de la gauche.

Malgré cela, il portait à son patron et à Marcelline un attachement sans bornes.

Sans cesse il veillait au moindre désir de la virginale fillette, et se trouvait heureux quand elle le récompensait d'un sourire. Il avait vu avec peine l'arrivée de Jean Hurrel ; il avait même quelque peu pleuré en secret, sans se rendre compte de ce qu'il éprouvait ; mais la joie de Marcelline avait ranié la sienne, et il s'était consolé par un axiome dans le genre de ceux de maître Flipot.

Puisque ça lui fait plaisir, s'était-il dit je dois être content de ce plaisir là ! . . .

Lui aussi il voulut donner aux mendiants mais il tint à leur expliquer la cause de sa générosité.

— Tenez, mes braves gens, fit-il en distribuant part égale à tous, voici mes petites économies ; priez pour moi, c'est aujourd'hui le grand jour . . .

Jean Hurrel, Flipot et Marcelline s'étaient arrêtés et le regardaient en souriant.

— Qu'est-ce qu'il faut demander pour vous au bon Dieu ? interrogea le faux bourgeois, en clignant malicieusement l'œil qui lui restait.

— Qu'il me fasse triompher à l'épreuve de l'enseigne ; car c'est aujourd'hui que d'apprenti je passerai garçon chez maître Flipot, drapier du Chat-noir.

Par la porte entre-bâillée de l'église, les chants arrivèrent tout à coup aux oreilles des généreux visiteurs.

— Entrons, mes enfants, dit Flipot ; tout bon Parisien doit prier à cette heure pour le glorieux avenir du roi Louis XII.

Ils se disposaient donc à entrer, quand de l'extrémité du Parvis et dominant le bourdonnement de la foule, s'éleva un cri de femme, suivi d'un hourra de voix dont on ne saisissait pas bien la portée.

Nous l'avons dit, Jean Hurrel était un brave ; il comprit qu'il y avait à cent pas de lui une femme en danger peut-être, et sa résolution fut bientôt prise.

— Entrez à l'église, dit-il à Flipot et à Marcelline, je vais voir ce qui se passe et je vous rejoindrai ensuite.

Mais Marcelline aussi avait cru comprendre ce qui se passait ; elle fit un signe imperceptible à Coquillard.

— Je vais avec vous, messire Jean, fit ce dernier.

— Viens donc et dépêchons . . .

Jean et Coquillard traversèrent en hâte le Parvis, pendant que Flipot et Marcelline entraient à Notre-Dame, où les archers du Chapitre avaient peine à contenir l'affluence.

Jean était même tellement pressé d'arriver, qu'il n'entendit pas le mandiant Maugiron lui crier :

— Laissez-donc, messire ; ce sont baschiens en goguette qui ripaillent avec gentil moins !

Maugiron ne se trompait pas ; seulement,

d'avril que de sa session ordinaire de mai ?

Il sera sans doute répondu que rien de tout cela n'est prêt, les travaux pour compte des particuliers ayant pris le temps des ouvriers.

Et le bon public attend toujours la communication des actes officiels qui l'intéressent !

Est-ce aller trop loin dans le champ des suppositions, d'attribuer à une mesme vengeance la concurrence faite à l'industrie privée par l'imprimerie officielle ?... S'est-on dit : « Faisons tomber l'imprimerie Lelandais ; l'Indépendant tombera ensuite et, n'ayant plus personne à nous combattre, nous pourrons mener notre petit royaume à notre guise » ?...

Il est bien permis de le supposer.

Si l'état actuel des choses doit durer je ne désespère pas de voir un jour M. de Lamothe transformer son hôtel en un vaste bazar universel où toutes les denrées seront débitées par ceux de ses fonctionnaires qui n'ont rien de mieux à faire que se gratter les ongles de 9 heures du matin à 5 heures du soir. M. de Lamothe trônant au milieu de tout cela, ce sera charmant !

Espérons que M. Etienne, le nouveau Sous-Secrétaire d'Etat aux Colonies, va mettre bon ordre aux agissements de notre Commandant mais encore faut-il qu'il les connaisse. Le meilleur moyen d'obtenir justice est, pour Lelandais, celui qu'a employé M. Minier en 1885. Allons, brave Lelandais, plaignez-vous au Ministère, faites-lui savoir la manière dont on tient compte ici de sa dépêche du 17 juin 1885 et vous verrez bientôt M. de Lamothe vous ôter respectueusement son bonnet.

TRANQUILLE.

FRANCE & CANADA

La Patrie de Montréal du 11 mai, publie sous ce titre, l'article suivant que nous nous faisons un devoir de reproduire :

Nous avons déjà eu, à plusieurs reprises, l'occasion de mentionner les pourparlers qui se faisaient à Ottawa pour l'obtention d'une subvention à une compagnie française de vapeurs entre le Canada et la France. Dernièrement encore nous laissions entrevoir l'espérance que ce vœu si cher à toute notre population allait se réaliser. Aujourd'hui, comme on pourra le voir dans nos colonnes d'annonces, la ligne française existe et qui plus est elle fonctionne déjà, puisque tout nous porte à croire que le premier vapeur a déjà quitté ou va quitter le port du Havre, en route pour le Canada.

C'est à MM. Bossière frères du Havre que nous sommes redevables de l'accomplissement d'un des désiderata si souvent exprimés par nos chambres de commerce ou nos établissements canadiens-français. C'est à leur initiative privée et leur persévérance qu'est dû ce brillant résultat.

Ces messieurs ont eu foi dans le Canada et confiance dans les ressources que

pouvait fournir son trafic avec la vieille France et sont venus nous offrir ce que nous demandions depuis longtemps, c'est à dire une ligne française, bien française de la quille au sommet des mâts.

Maintenant c'est à nous Canadiens-français de ne pas les tromper dans leur attente et de ne pas les faire repentir d'avoir cédé à nos demandes.

Le gouvernement a donné sa part d'encouragement en accordant une subvention de \$ 50,000 par an à la Compagnie. Au commerce canadien maintenant de faire le reste.

Cette entreprise est probablement la dernière chance que nous ayons d'avoir jamais une ligne directe française. Si nous la laissons passer, ce sera notre faute et il ne faudra nous en prendre qu'à nous. Nous espérons que le commerce canadien-français aura assez de cœur et de patriotisme pour tenir courageusement à faire réussir une ligne française, lorsque les Allemands, qui ne sont qu'une poignée ici, font fructifier et prospérer une importante ligne de steamers.

MM. Bossière frères sont des hommes d'affaires et viennent ici faire des affaires. Nous savons que M. René Bossière qui est venu à Montréal traiter pour la compagnie a visité un grand nombre de nos maisons canadiennes et a reçu un excellent accueil ; ses aptitudes commerciales et son activité ont produit un excellent effet sur toutes les personnes avec lesquelles il est venu en contact et nous sommes persuadés que cette bonne impression portera ses fruits. Il faut à toute force que les canadiens-français encouragent la ligne française. C'est un devoir de patriotisme en même temps que c'est du bon sens commercial.

En somme, nous sommes convaincus et d'ailleurs nous aurons l'occasion de revenir sur cette question, qu'avec un peu de bonne volonté de la part du commerce à Montréal et en accordant à cette entreprise française la juste part de patronnage qui lui est due, nous aurons la joie de voir flotter pour de longues années sur nos quais le pavillon tricolore de la Cie Bossière frères.

Le *Courrier des États-Unis* du 28 mai, consacre également à la nouvelle entreprise, l'entrefilet suivant :

Les journaux de Montréal annoncent avec une vive satisfaction que le gouvernement du Canada a traité avec une maison du Havre, MM. Bossière frères et Cie pour l'établissement d'un service direct par bateaux à vapeur entre le Havre, Québec et Montréal.

Le service sera inauguré par le steamer français le *Comte-d'Eu* ; et les départs suivront tous les vingt jours par des steamers dont la compagnie prépare les installations. Cette ligne directe était désirée depuis longtemps par le commerce français, qui était tributaire de l'étranger dans ses rapports avec le Canada.

On parle aussi de combinaisons possibles qui permettraient à la compagnie

de desservir notre colonie de St-Pierre et Miquelon.

Après ce qui précède, nous n'avons rien à ajouter en faveur de cette nouvelle ligne, mais seulement à nous demander si la Colonie de St-Pierre-Miquelon, va enfin pouvoir en profiter pour se mettre en communication directe avec la Mère-Patrie ?

Notre Conseil général qui, malgré la connaissance de la formation de la ligne franco-canadienne, vient de voter, à une ligne sur New-York, une subvention annuelle de 25,000 fr. pendant la durée des 6 ans que l'on doit encore continuer à en verser 54,000 autres chaque année à la Cie du "St-Pierre" pour le même motif, va-t-il prendre en considération le désir, sinon le besoin, qui se manifeste de jour en jour d'un service direct entre la Colonie et la France ?

Va-t-il vouloir aider à l'accomplissement de ce desideratum ?

Dans ce cas la conclusion sera facile.

Nous nous plaisons donc à le croire et même à l'espérer, ne voulant pas faire l'injure à la majorité de ce conseil de supposer un seul instant que, en pareille circonstance, l'intérêt de quelques uns puisse primer un intérêt aussi capital pour St-Pierre.

Le vapeur "Comte d'Eu" qui est le pionnier de la nouvelle ligne franco-canadienne, a signalé son passage, dimanche soir à 3 heures, avec le sémaphore de Galantry.

A. GREZET.

FEUILLE OFFICIELLE

AVIS D'ADJUDICATION.

Il sera procédé le mercredi, 15 juin, à dix heures du matin, dans le cabinet du Chef du service administratif, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, de l'entreprise des travaux de reconstruction de la toiture du bâtiment principal de l'hôpital de St-Pierre.

Le cahier des charges et conditions particulières relatives à cette entreprise est déposé au bureau du Commissaire aux travaux et approvisionnements, où il est tenu à la disposition des personnes qui voudraient le consulter.

DÉCISION du Commandant en date du 3 juin nommant une commission chargée d'inspecter le lazaret de l'Île-aux-Vainqueurs.

DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er}. Une commission composée de :

MM. Le Chef du service de santé, Président. Norgeot, Conseillers généraux. Lefèvre, Mignot, Le Denmat, médecin de 2^e cl. de Marine. Potier, pharm. de 2^e cl. Marine, secrétaire. Certonciny, chef du 2^e bureau de l'Intérieur. Sabatié, médecin civil. de Beaudéan, pharmacien civil. Le chargé des Travaux.

se réunira sur la convocation de son Président et se rendra au lazaret de l'Île-aux-Vainqueurs, à l'effet d'inspecter cet établissement et de soumettre telles propositions qu'elle jugera convenable, tant en ce qui concerne les améliorations à apporter dans son installation qu'au point de vue de la réglementation définitive à adopter pendant son occupation.

ART. 2. La chaloupe à vapeur *Emilie C.* sera mise à la disposition de la commission aussitôt que la demande en aura été faite par le Président.

ART. 3. Cette commission dressera un procès-verbal de sa visite à l'Île-aux-Vainqueurs contenant ses avis et observations.

CHRONIQUE LOCALE

Nous annonçons, comme bonne nouvelle à nos lecteurs, que nous allons ouvrir une souscription, dont le but serait de rénumérer un matelot de 4^e classe qui se chargerait de mettre en place, sans de trop grands efforts, la bouée de la basse « St-Louis. »

Notre marin, qui n'a jamais porté de galons même en laine, prendra la précaution de la mettre en état et de ne pas exposer sa victime à une relâche prémature, soit par mal de mer, soit par nostalgie des délices de Capoue.

M^r le capitaine de port nous saura gré de cet acte de courtoisie qui va lui retirer une belle épine du pied et soulager la lourde responsabilité que ne manqueraient pas de lui faire supporter les compagnies d'assurance.

LE TONKIN DEVANT L'ÉTRANGER

Peu à peu le jour se fait et la vérité s'établit. Le Tonquin finit par triompher de ses détracteurs et de ses ennemis. Les étrangers, nous y voyant définitivement installés, changent de tactique. Au lieu des insinuations ambiguës qui devaient jeter dans nos esprits le doute sur la valeur de ce pays, les voici qui, dans leurs journaux, en dressent le bilan conscientieux et s'efforcent d'attirer la sérieuse attention de leurs capitalistes. Les adversaires français du Tonquin voient ainsi tarir la source ordinaire de leurs informations malveillantes. Ils pourront encore, s'il y a lieu, critiquer la direction des affaires ; ils se plaindront de la pacification trop lente et des dépenses trop lourdes, mais ils ne pourront plus contester ni la richesse ni l'importance de notre conquête.

Voici, par exemple, ce que nous détaillons du *North China Daily News*, journal qui n'est nullement de nos amis. On y a, à plus d'une reprise, relevé à notre endroit mainte allégation perfide ; comme tous les journaux anglais de l'extrême Orient, il soutient, même contre la jus-

il n'avait deviné que la moitié de la vérité.

Voici ce qui s'était passé.

En quittant l'abbaye-Saint-Germain-des-Prés, dans laquelle madame la comtesse de Lignerolles avait été rendue visite à M. de Cossac, alors lieutenant criminel, la noble dame était remontée dans sa litière, hermétiquement fermée par des glaces doublées de rideaux de satin, et les porteurs avaient repris le chemin de l'hôtel de Lignerolles, situé rue Saint-Anthoine.

Le tiers du trajet s'était effectué sans incidents, lorsque, près du pont Saint-Michel, la litière se croisa avec des basochiens turbulents, qui chantonnaient la complainte des batailles de monseigneur saint-Louis.

Une idée baroque a bientôt fait de s'emparer de cervaux ensués des vapeurs du vin d'Argenteuil.

Les basochiens interpellèrent d'abord les porteurs pour savoir quelle personne connaît la litière.

En serviteurs fidèles, les porteurs de meururent muets et continuèrent leur route, comme doivent faire gens raisonnables en

présence d'écervelés ivrognes.

Ce n'était pas là ce que désiraient les écoliers du collège des Quatre-Nations. Ils suivirent la litière en lui prodiguant les épithètes les plus malsonnantes, espérant ainsi la forcer à s'ouvrir, et voir son mystérieux propriétaire, au nez duquel on se promettait d'éclater de rire.

Les porteurs, redoublant de prudence à mesure que s'élevaient les injures, hâtèrent le pas et arrivèrent proche le Parvis, sur lequel ils comptaient trouver les archers de Notre-Dame, qui leur prêteraient secours.

Ils ne se doutaient pas que les archers avaient en ce moment des occupations plus importantes que celles de porter aide à une litière attaquée.

Soit que les basochiens eussent deviné l'intention des valets, soit que leur patience fut à bout, ils résolurent d'en finir avec leur idée.

Ils se précipitèrent comme des bêtes sauvages sur la litière en poussant des hourras, et l'arrêtèrent au milieu de la chaussée, pendant que quelques-uns d'entre eux

bâtonnaient les porteurs récalcitrants, et cela à la grande satisfaction de nombreux spectateurs avides d'émotions.

Madame de Lignerolles, qui jusqu'alors était restée muette de frayeur, sentant les efforts que faisaient les assaillants pour arrêter la boîte dorée, ouvrit aussitôt une des glaces, et, les mains jointes, supplia les basochiens de la laisser rentrer à son hôtel.

Mais il était trop tard ; la colère aveuglait les jeunes gens.

Une moquerie formidable s'échappa de leurs poitrines ; s'unissant dans un dernier effort, ils renversèrent la chaise dans la boue ; c'est alors que madame de Lignerolles, légèrement blessée, lançait ce gémissement que Jean Hurrel avait entendu.

D'un coup d'œil, Jean embrassa la situation dans laquelle il se trouvait.

— Insulter une femme, cria-t-il, vous êtes des lâches !...

— A mort ! à mort le défenseur ! ripostèrent les basochiens.

— A moi, Coquillard ! tiens, coupe les pourpoints avec ce poignard...

Et, tirant lui-même sa dague, Jean fondi sur les insulteurs, en frappant à droite et à gauche sur ceux qui faisaient mine de résister.

Coquillard aussi jouait du poignard, et même, en se baissant pour mieux frapper, mordait les mollets de ceux qui n'étaient pas assez agiles pour échapper à ses dents acérées.

Rassurés par le secours qui leur arrivait, les porteurs reprirent courage, et, saisissant des pierres, causèrent à leur tour plus d'une blessure dans le camp des écervelés.

Les basochiens, dégrisés par cette attaque subite, et d'ailleurs ne possédant pour se défendre d'autres armes que leurs bâtons, reculèrent d'abord, puis s'ensuivirent au rebours de la direction que tout à l'heure ils avaient suivi si impunément.

(A suivre.)

Elles portent des robes de crêpe des couleurs les plus variées, avec le « kimono », ou large ceinture de soie.

Des fleurs naturelles sont piquées dans leurs cheveux noirs.

Leurs petites mains tiennent l'éventail, qui joue dans les évolutions un rôle capital.

C'est à peine si l'on devine des pieds de poupée sous les amples vêtements qui s'enroulent autour d'elles en plis sculpturaux.

Des deux côtés elles s'avancent pour se rejoindre sur la scène, se mêler, se séparer, évoluer de cent façons sur un rythme lent et doux.

Leur danse, toujours décente, est un menuet, une sorte de gavotte ondulante et non pas une suite d'efforts individuels et pénibles.

Elle a pour objet de mettre en valeur la grâce, l'élégance, l'harmonie des lignes et des couleurs, la beauté des étoffes, la précision des mouvements, en même temps qu'elle fixe et perpétue les plus nobles traditions de l'étiquette féminine.

UN NOUVEAU BATEAU SOUS-MARIN

Certains esprits pensent que plus les moyens de destruction deviendront formidables et plus les chances de guerre diminueront. Il finirait par y avoir chez les peuples colossalement armés une réelle crainte et une invincible horreur des résultats effroyables de tout conflit armé.

C'est pour cela, sans doute, que les Américains ont décerné le nom de « pacificateur » à un nouvel engin, engin d'attaque, de leur invention, avec lequel il deviendrait peut-être impossible même de se défendre contre les torpilles.

Cet engin est un bateau sous-marin dont la construction est vraiment intéressante. Il a la forme ovale très allongée d'un cirage. Sa longueur est de 9 mètres, sa largeur de 2 m. 25 et son diamètre intérieur de 1 m. 80.

On y pénètre par un trou d'homme, au tiers de la longueur, trou avec lequel est symétrique un dôme garnie de verres épais, où le capitaine loge sa tête, afin de pouvoir suivre la marche et commander la manœuvre.

Deux hommes seulement peuvent s'y tenir, le mécanicien au-dessous du trou d'entrée, le capitaine sous son petit dôme, protégé par une crête saillante du bateau. Leur respiration est entretenue avec de l'air comprimé dans des tuyaux fixés aux flancs. Ils sont éclairés par des lampes à incandescence.

Mais ce qu'il y a de tout à fait singulier, c'est que ce n'est pas l'électricité qui fournit la force motrice. Celle-ci est obtenue à l'aide d'une machine à vapeur de quatorze chevaux. Inutile d'ajouter qu'on n'y brûle pas de charbon. Son système est basé sur la propriété qu'à une solution saturée de soude caustique, de dégager de la chaleur en absorbant de la vapeur d'eau.

La chaudière est un récipient qu'enveloppe le réservoir de soude. Elle est remplie, au départ, d'eau surchauffée.

La solution de soude est de même introduite à une température de 127 degrés et son action est ensuite entretenue par la vapeur d'échappement qui vient s'y absorber.

La manœuvre de gouvernails mobiles qu'on dirige dans une position inclinée, suffit à déterminer la submersion du bateau en marche. L'arrêt de la machine ou le redressement des gouvernails horizontalement le fait remonter à la surface. Les torpilles qui sont fixées à ses flancs, sont enveloppées de liège pour que, lâchées, elles s'élèvent d'elles-mêmes.

Le bateau est construit de telle sorte qu'il puisse aller se fixer directement sous la quille des navires. C'est là où à tel autre moment opportun que le capitaine, se servant de gants et de manchettes imperméables fixés à son dôme d'observation, lâche les torpilles. Celles-ci sont munies d'électro-aimants dans lesquels ont fait passer un courant continu en les lâchant. Grâce à cela, elles peuvent se fixer à coup sûr à la quille des navires, s'attacher solidement à leur proie.

L'expérience n'est pas encore venue démontrer la supériorité certaine de cet engin pour le lancement des torpilles sur les autres bateaux du même genre, mais il est ingénierusement conçu. Ce sera un terrible instrument de guerre — bientôt dépassé sans doute — au milieu de la fièvre maladive des inventions meurtrières.

CANON A RÉPÉTITION

De plus fort en plus fort :

Une Commission militaire a examiné hier, à Londres, un nouveau canon à répétition inventé par deux officiers américains.

Il y a un blindage autour de la culasse qui protège les servants aussi bien que les mécaniciens.

On pense que ce nouveau type sera adopté par le gouvernement.

La servante du Curé

Le curé d'un village de Normandie, grand amateur des tripes à la mode de Caen, envoie un jour sa servante chez un restaurateur de la ville voisine, nommé David, renommé pour la façon supérieure dont il accommode le plat si cher aux Normands.

— Nanette, dit le curé à sa bonne, faites vite votre commission et tâchez d'être de retour pour la messe.

Nanette s'en va, fait diligence et revient à l'heure indiquée par son maître.

A un certain moment, celui-ci monte en chaire et se met à prêcher.

Etait-ce l'effet de la course ou celui du sermon ? L'histoire ne le dit pas, mais ce qu'elle raconte, c'est que Nanette s'endormit.

Le sermon continue et dans la chaleur de l'improvisation, l'orateur s'écrie :

— Que va dire le bon roi David ?... Qu'a dit David ?

Nanette se réveille en sursaut et répond :

— Monsieur le curé, David a dit qu'il n'avait plus de tripes.

Tableau....

Actes de probité.

Il a été trouvé par le sieur Richard, Alphonse, le 8 août, un bracelet en doublé or.

Le 9 dudit, par le jeune S. M. C. une somme de deux dollars (10 fr. 80).

Ces objets sont déposés au bureau de police.

ZÉZÉ

NOUVELLE

PAR

J. LAURENCE

I

Cependant, deux années plus tard, lorsque le capitaine Fontin épousa Joséphine, on ne douta pas que ce ne fut Madeleine qui eût failli, car Henri avait toujours été féroce sur le chapitre de la réputation des filles, et ce n'est pas lui qui aurait jamais épousé une personne dont la dot aurait été augmentée d'un enfant, quelque riche qu'eût été cette dot.

Madeleine se montrait si bonne, si douce, si triste, que le capitaine Henri se sentait rempli d'indulgence pour elle ; il pardonna à la pauvre fille et ne voulut pas séparer deux sœurs qui ne s'étaient jamais quittées ; de plus, il se laissa appeler papa par Zézé, puisque aussi bien Zézé donnait indifféremment le nom de mère aux deux sœurs, et Henri se prit de sérieuse tendresse pour ce chérubin, dont l'air fort de la mer ne brunissait en rien la peau de lait et dont de longues boucles blondes encadraient le minois charmant.

II

— Mon Dieu ! mon Dieu ! l'Amédée se serait-il perdu corps et biens !

— Calme-toi, Joséphine, ma chérie. Henri est prudent, tu le sais. Il aura prévu la tempête et relâché dans quelque port.

Elles arrivaient au bas de la rue du Calvaire, n'ayant abandonné la jetée qu'à la nuit tombante, après avoir vu rentrer bon nombre de bâtiments de cabotage ou de pêche qui, plus heureux que l'Amédée, demeuraient alors tranquilles le long des quais, où les retenaient leurs amarres.

Déjà, sur de longues gaules, attachées perpendiculairement aux fenêtres comme les hampes des pavillons aux jours de fête, des filets étaient étendus dans la rue du Calvaire aussi bien que dans les étroites rues adjacentes, et l'on voyait

briller de la lumière dans la plupart des maisonnettes où l'on fêtait, en joie, le retour des matelots.

Le lendemain, Madeleine était debout dès l'aube, mais se gardait de réveiller Joséphine, qui couchait, ainsi que l'enfant, dans la chambre du premier, et que l'inquiétude avait tenue éveillée une partie de la nuit. Le petit lit de la jeune fille était au fond de la première pièce au rez-de-chaussée, qui servait aussi de salle à manger à la famille.

Il y avait vraiment plaisir à voir du haut en bas la maisonnette habitée par les deux sœurs. Le parquet en planche de la salle était savonné et lavé au milieu de la pièce ; un buffet avec son dressoir orné de jolies assiettes et de tasses en métal anglais, des chaises garnies de paille bien neuves et reluisantes, une belle horloge qui sonnait comme une cloche de cathédrale, complétaient l'aménagement idéalisé en quelque sorte par des rideaux grands et petits en mousseline blanche. De mêmes rideaux de neige entouraient, au fond, le lit de Madeleine. Celle-ci, tous les jours, balayait, nettoyait, frottait de grand matin. Et quand Joséphine et l'enfant descendaient l'escalier, ils apercevaient sur la table la toile cirée avec cuillers et assiettes, dans lesquelles Madeleine, avec ses manières, d'une grâce en apparence assez lente, venait bientôt verser la soupe.

Ce matin-là, Zézé seul put manger, égayant le repas de son babil joyeux. Joséphine n'avait pas faim, toute pâlie, les yeux cernés par l'insomnie ou le cauchemar qui avait agité son sommeil. Madeleine, bien qu'ayant accompli sa tâche quotidienne, n'était guère moins inquiète ni troublée. Après qu'elle eut remis tout en ordre, silencieusement elle se rapprocha de sa sœur :

— Si nous retournions à la jetée ? dit-elle à Joséphine, qui demeurait inerte, à la merci de Zézé, grimpant et grimpant sur les genoux de sa maman Fine.

— A quoi bon ! répondit la jeune femme avec déculement, tous les autres sont arrivés, et si l'Amédée seul manque...

Un frisson la secoua. Elle n'osa achever sa pensée. Ce qu'elle aurait dit, en effet, elle ne pouvait pas le prononcer.

— Partons, je te le répète. Voilà que la marée remonte... j'ai dans l'idée, moi, qu'elle ramènera l'Amédée.

— Ah ! si c'était possible !

En un clin d'œil elles eurent passé leurs robes d'indienne neuves, chaussé leurs petits pieds de fins sabots, placé sur leurs lourdes tresses des bonnets blancs, bordés d'une haute dentelle bien tuyautée et découvrant le bas de l'oreille, où pendait une longue poire en or émaillé.

L'enfant sautait et riait, heureux de comprendre qu'on l'habillait pour sortir.

Le beau temps avait remplacé l'orage de la veille ; le ciel était bleu, le soleil splendide.

(A suivre).

FEUILLETON DE L'INDÉPENDANT

N° 11

LES

BLANCS DE BRETAGNE

Par JEAN-BERNARD

IV

UNE LEÇON D'AMOUR DU PÈRE RAPHAËL

Ah ça, mais tu es fou, mon pauvre enfant, on sait toujours si une femme vous aime. Ça se sait, ça se comprend ; un coup d'œil, un mouvement de lèvres, une contraction quelconque, un signe échappé dans un moment d'abandon, un rien suffit. Voyons quand tu t'es trouvé seul avec elle, il ne s'est rien passé ?

— Rien.

— Absolument rien ?

— Pas ça !

Prosper lui raconta seulement la scène qui avait eu lieu dans la forêt, sans oublier

Reproduction autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des Gens de Lettres.

le serrement de mains et la rentrée au château au galop des chevaux.

Quant il eut terminé, le curé lui dit :

— Mon pauvre ami, c'est plus grave que je ne croyais. Mlle Jeanne t'aime à passion et malheureusement je ne vois pas d'issue à cette situation, car enfin où veux-tu en venir ?

— Je n'en sais rien ; je ne me le suis pas demandé. Quand j'ai senti battre mon cœur pour Mlle Jeanne, je n'ai pas songé un seul moment à en comprimer les éclans : cela m'aurait été du reste difficile, car je n'ai pas conscience du moment précis où j'ai commencé à me sentir envahi par cet amour ; il me semble que je l'ai toujours aimée, oui toujours. Quand nous étions tous deux enfants et que je vous servais la messe, j'avais déjà pour elle un attachement qui a grandi depuis ; quand je passais devant le banc du seigneur où elle était assise et qu'elle laissait tomber une pièce de monnaie dans mon aumônière, rien que de voir son petit bras blanc s'allonger, cela me bouleversait ; jugez ce que cela doit être maintenant et combien les liens qui m'unissent à elle doivent être étroits et indestructibles.

— Il faut à tout prix sortir de là, fit le père Raphaël.

— Je ne demande pas mieux, mais comment ?

— Voyons, as-tu du courage ?

— J'en aurai.

— Bien.

— Que me faut-il faire ?

— Tu vas le savoir, mais tout d'abord il faut que tu saches, mon cher enfant, que le cœur des femmes c'est comme les ailes d'un moulin. ça tourne à tous les vents ; telle qui t'attire aujourd'hui avec complaisance, te repoussera demain avec brutalité.

C'est surtout en matière d'amour qu'il faut suivre le conseil des anciens et battre le fer quand il est chaud. D'après ce que tu viens de me raconter, notre chatelaine est férue de toi et je te crois sans peine, car, soit dit sans te flatter, tu es un beau brin d'homme. Ce n'est pas parce que je t'ai élevé, mais là vraiment je peux me vanter de n'avoir pas perdu mon temps. Le parti le plus sage pour tout le monde serait que tu renonces à ces idées qui te torturent l'âme comme les lavandières tordent leur linge après savonnade.

— Impossible.

— Oh ! je te connais trop pour te donner ce conseil et je sais trop par l'expérience des autres ce que c'est que l'amour pour venir te parler de raison ; ce serait battre l'eau avec un bâton ou chanter femme sensible sur l'air de Marlborough. Done, étant données les circonstances, tâchons d'en tirer le meilleur parti possible ; tu m'écoutes bien, pas vrai ?

— Continuez, je vous écoute.

— Demain verras-tu Mlle Jeanne ?

— Je la verrai si je veux.

— Il te faut vouloir.

— Bien.

— Tu la verras donc ?

— Je la verrai.

— Seule ?

— Seule.

— Tu lui avoueras ta flamme.

— Y pensez-vous.

— Parbleu, si j'y pense. Tu lui feras une déclaration et tu risqueras le tout pour le tout. Si elle te chasse, comme c'est probable, c'est que sa fierté sera au-dessus de ses sentiments et il n'y a rien à faire, honsoir la compagnie, ni vu ni connu ; autant en finir tout de suite.

— Et si elle consent à m'écouter ?

— Oh, alors, mon enfant, tu prendras tes jambes à ton cou et tu viendras me prévenir : tu verras que je te donnerai encore un bon conseil ; le plus pressé, c'est de savoir à quoi t'en tenir. Résumons-nous ; tu l'aimes bien.

— A en perdre la raison.

— C'est déjà fait.

— Si elle me disait : Prosper je suis triste ; pour me distraire il faut que vous jetiez du haut du clocher en bas, je le ferais.

— Et tu te casseras le nez.

CHOSES ET AUTRES

Un trombone ivre-mort rentre chez lui à travers champs, la nuit ; une vache, le voyant, se met à pousser un beuglement.

— C'est pas ça, fait le trombone ; c'est trop bas et c'est faux ; je vas te faire voir comment il faut jouer cela.

Il prend son instrument et fait entendre quelques notes ; la vache qui apparemment n'aime pas la musique, lui pose ses cornes à la chute du dos et l'envoie rouler à quelques pas.

Alors l'ivrogne se révoltant :

— Tu peux être très fort, mais tu n'es pas musicien !

×

La petite Bichinette possède un amour de petit chien qui n'est pas très bien élevé.

Souvent il se permet de lever la patte jusque dans les salons où sa maîtresse le mène :

— Ah ! s'écriait l'autre jour cette dernière : quand il a passé quelque part, on peut dire : après lui, le déluge !

×

La morale.

M^{me} Pitinchard flanque un speech à sa jeune fille qui a passé la nuit dehors.

— Oui, misérable, t'es allée avec cet homme, et la preuve c'est que j'ai trouvé un louis dans ta poche.

— M'man !

Pour sûr . . . Et faut que tu sois joliment cruche pour n'avoir pas vu que c'était un louis faux !

×

Au musée du Louvre, deux amateurs regardent le « Radou de la Méduse ».

Premier amateur. — Par qui, ce tableau ?

Deuxième amateur. — Par Géricault.

Premier amateur. — Ah ! oui ! l'auteur des fameuses trompettes !

Et l'on passe à une autre salle.

×

Un affreux calembour :

— Quel est l'animal qui nourrit sa voiture ?

— Allez-y.

— C'est la chèvre.

— Pourquoi ?

— Parce qu'elle nourrit son cabri au lait.

×

Un passant, qui a tout l'air d'un fervent de la dive bouteille, traverse le boulevard.

L'œil du quidam est émerillonné, sa figure couverte de boutons verdâtres et son nez d'un superbe rouge carmin.

— Matin ! s'écrie Gavroche sur le ton admiratif, en v'là z'une vraie hure à pustaches !

×

Savez-vous ce que deux Anglais ont trouvé pour fêter, d'une façon originale le centenaire de la reine Victoria ?

Ils sont montés sur le Mont-Blanc, et, dominant la mer de glace, ils ont chanté le *God save the Queen*.

Pourquoi pas en ballon ?

×

Un prévenu est interrogé par le juge d'instruction :

Vous avez, dit le magistrat, contrefait la signature de M. Thomas ?

— Moi ! . . . j'ai tout bêtement signé mon nom.

— Comment ? . . . votre nom . . . vous vous appelez Landinois.

— Ah ! vous savez monsieur le juge ! les noms propres, ça n'a pas d'orthographe !

POSTE AUX LETTRES

Le vapeur postal « *St-Pierre* » arrivé hier matin avec les malles d'Europe et des Etats-Unis, doit repartir samedi soir avec le courrier.

Les levées des boîtes auront lieu, demain samedi :

rues Granchain et Lamentin à 11 h. 30 du mat.

rue de l'Hôpital à 11 45 —

au bureau de poste à 11 45 soir.

On recevra au guichet :

les lettres à recommander jusqu'à 10 h. ^à du mat. et les lettres à affranchir jusqu'à 11 h. ^à du mat.

La levée de la boîte aux lettres sera faite à l'Île aux Chiens le même jour à 1 heure du soir.

Marchés de la semaine

JOURS DU MOIS.	JOURS DE LA SEMAINE	PLEINES MERS.		BASSES MERS.	
		matin.	soir.	matin.	soir.
13	s.	2 40	3 27	9 02	9 49
14	D.	4 6	4 43	10 28	11 5
15	L.	4 45	5 17	11 7	11 39
16	m.	5 49	6 17	» » »	39
17	m.	6 43	7 8	1 5	1 30
18	j.	7 31	7 54	1 53	2 46
19	○	8 16	8 38	2 38	3 »

MOUVEMENT

du port de Saint-Pierre

BATIMENTS DE COMMERCE

Août. ENTREES.

- 3 (Aspey Bay.) Mary-Jane, g. a. c. MacLeod, avec bêtes à cornes et moutons pour M. Le Buf.
 — (Boston.) Eliza, b.-g. a. c. Girroir, avec beurre, farine, saindoux etc. etc., pour M. G. Lamusse.
 4 (Cadix.) Agile, g. f. c. Cibier, avec sel pour les Sècheries de Bouc.
 5 (Cadix.) Marguerite, g. f. c. Dauphin, avec sel pour M. Jourdan.
 — (Cadix.) Thérèse, b. f. c. Gautier, avec sel pour MM. Riotteau et fils.
 — (Québec.) Marie-Vigilante, g. a. c. Degagne, avec pommes de terre, farine et beurre pour MM. V^e F. Cordon et fils.
 — (New-York.) Annie-Simpson, g. a. cap. Petitpas, avec anthracite pour M^s R. O. Sheehan et Cie.
 6 (Sydney.) Francis, b.-g. f. c. Lefèvre, avec charbon pour M. L. Mazier.
 — (New-London.) Harvest Home, g. a. c. Andurson, avec bêtes à cornes, moutons et beurre pour M. Brown.
 8 (Sétuvet.) Marie-Céline, g. f. c. Mauffret, avec sel pour M. Craquelin.
 — (Sydney.) Ste-Claire, g. f. c. Nicol, avec charbon pour M. J. Clément père.
 — (Port de Bouc.) Sanglier, b. f. c. Laroque, avec sel pour les Sècheries de Bouc.
 — (Cadix.) Texada, b.-g. f. c. Letestu, avec sel pour MM. Fölquet et fils.
 — (Québec.) Anna-Maria, g. a. c. Blouin, avec bêtes à cornes, moutons et beurre pour MM. Riotteau et fils.
 — (Sydney.) Noémie, g. f. c. Monnier, avec charbon pour M. Aug. Girardin.
 — (Port au Choix.) Maurice, b. f. c. Rabin, avec 6,500 kg. morue verte pour M. Aug. Lemoine.
 — (Cadix.) Alfred, 3 m. f. c. Littré, avec sel pour MM. Comolet frères et les fils de l'aîné.
 9 (Sydney.) Granvillaise, b.-g. f. c. Daniel, avec charbon pour M. Revert.
 10 (La Havre.) Voyageuse, g. f. c. Gautier, avec bois, barda et douvelles pour MM. V^e F. Cordon et fils.
 — (Bordeaux.) Hironnelle, g. f. c. Tanqueray, avec sel pour le capitaine.

Août. SORTIES.

- 3 (Guadeloupe). Zacharie, b.-g. fr. c. Mary, avec 126,496 kg. g. morue sèche, chargé par MM. V^e Ed. Thomazeau et Cie, Riotteau et fils, Beust et fils, H. Mignot, H. Lecharpentier et V^e G. Gautier.
 — (Pointe du Chêne). Marie-Gabrielle, g. fr. c. Chambert, avec lest.
 4 (Martinique). Espiègle, b. fr. c. Miniac, avec 114,729 kg. morue sèche, chargé par MM. M^{me} Guibert et fils, Riotteau et fils, Beust et fils, Aug. Lemoine, V^e E. Pépin et V^e G. Gautier.
 5 (La Rochelle). Saturne, g. fr. c. Mauffret, avec 317,010 kg. morue verte, chargé par M. Chédru.
 6 (Halifax). Amélie, g. fr. c. Loisel, avec 92,350 kg. morue sèche, chargé par MM. E. Poirier et A. Dupont, Riotteau et fils, E. Hondree, F. Le Buf, Boismenu et H. Lecharpentier.
 8 (Bordeaux). Achille-Célestine, b.-g. fr. c. Lalande, avec 281,050 kg. morue verte, et 23,100 kg. roges, chargé par MM. P. Hermen, U. Delugen et M^{me} Soula.
 9 (Sydney). Eliza, g. a. c. Girroir, avec lest.
 — (Île du prince Édouard). Harvest-Home, g. a. c. Andurson, avec lest.
 10 (Bordeaux). Marie-Thérèse, b.-g. fr. c. Royer, avec 313,470 kg. morue verte, chargé par les Sècheries de Bouc.
 — (Bordeaux). Louise-Marie, 3 m. fr. c. Populaire, avec 454,465 kg. morue verte et 600 kg. huile, chargé par MM. Comolet frères et les fils de l'aîné.

Etat-civil de Saint-Pierre

Du 25 juillet au 12 août 1887.

Naissances.

Disnard. Bernadette-Emilie-Louise, fille de Jules Disnard, marin, et de Maillard, Marie-Louise, sans profession, rue Joinville. — Hacala, Jean-Baptiste-Georges-Michel, fils de Joseph-Jean-Baptiste Hacala, voilier, et de Lydia Quirck, ménagère, rue de la Gentille. — Handland, Robert-Guillaume-Thomas, fils de Thomas Handland, marin, et de Anna Kelly, ménagère, rue de la Gentille. — Etchemendy, Marie-Dominique, fille de Etienne Etchemendy, commis-négociant, et de Hodge, Marie, sans profession, rue de l'Hôpital. — Power, Louis-Amand-Alain, fils de Power, Brigitte, blanchisseuse, et de père inconnu, rue de l'Hôpital. — Bourgeois, Armande-Marie-Elisabeth, fille de Bourgeois, Armand-Adolphe, marin, et de Handrahan, Catherine, ménagère, rue de la Gentille. — Letellier, Amand-Joseph, fils de Letellier, Armand, marin, et de Jugan, Julie, sans profession, rue de la Gentille.

Mariages.

Beehacq, Pierre, voiturier, avec dame Françoise-Marie-Lina, de Lauvergnac, sans profession. — Bellery, Pierre-Constant, marin, avec demoiselle Perin, Hamanach-Anne, sans profession.

Décès.

Marchet, Victor-Marie, commis-négociant, âgé de 25 ans, né à St-Malo (Ille-et-Vilaine). — Legent, Louis-Jean, âgé de 9 ans, né à St-Pierre. — Paturel, André, négociant, âgé de 84 ans, né à St-Nicolas, près Granville (Manche). — Cussick, Robert, marin, âgé de 42 ans, né au St-Laurent, (Terre-Neuve). — Hiria, Pierre, commis-négociant, âgé de 29 ans, né à St-Pierre. — Cazabon, enfant présentée sans vie du sexe féminin.

Le gérant responsable, A. Lelandais.

ANNONCES ET AVIS.

Annonce judiciaire légale

VENTE PAR LICITATION

Il sera procédé, le lundi cinq septembre prochain, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance des îles St-Pierre et Miquelon, à deux heures du soir, à la vente, par licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur : d'un immeuble se composant : 1^{er} d'un terrain sis à St-Pierre rue de la Gentille borné : au Nord, par la propriété Yvon Louis ; au Sud, par la rue de la Gentille ; à l'Est, par la propriété Maheu ; à l'Ouest, par la propriété Janvier ; le dit terrain mesurant vingt-mètres de l'Est à l'Ouest et quinze mètres du Nord au Sud ; 2^o d'une maison édifiée sur ce terrain.

A l'Ouest de la maison ainsi à vendre est construite sur le terrain aussi à vendre, une autre maison appartenant au sieur François Mahé. Cette construction n'est pas comprise dans l'immeuble à vendre.

La vente dont s'agit est poursuivie par M^{me} Clara Yvon, sans profession domiciliée à St-Pierre veuve du sieur Paul Rio quand vivait domicilié à St-Pierre. En présence de :

1^o M. Louis Yvon marin-pêcheur, domicilié au dit St-Pierre.

2^o M^{me} Louise Yvon épouse François Mahé la dite dame sans profession autorisée et assistée de son mari marin-pêcheur, avec lequel elle est domiciliée à St-Pierre.

La dite vente a été autorisée par jugement en date du dix huit avril dernier rendu par le Tribunal civil de première instance précité qui a décidé que l'immeuble à vendre serait mis aux enchères en un seul lot sur la mise à prix de 300 francs et 1,500 francs.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente, est déposé au greffe du Tribunal civil de première instance de St-Pierre.

S'adresser pour tous renseignements à M. A. Behagel agréé poursuivant la vente rue Granchain ou à M. E. Salomon agréé des colicitants rue de Sèze.

St Pierre, le 9 août 1887

L'agréé poursuivant la vente.

A. BEHAGEL.

Lignes BOSSIERE frères & C^{ie}

le Havre

Les vapeurs *Panama* et *Ibérie* viendront à St-Pierre prendre fret et passagers :

Panama vers le 20 septembre
Ibérie 29

Un avis ultérieur fera connaître les conditions.

A. GREZET, Agent.
 EN VENTE
 CHEZ
 JULES HAMEL
 RUE JOINVILLE
 TOILE DE LIN 4^e QUALITÉ
 JOUBERT BONNAIRE
 (D'ANGERS)

Aux meilleures conditions de Tarif

PARIS

GRANDS MAGASINS DU
 Printemps
 Vient de paraître
 LE MAGNIFIQUE ALBUM ILLUSTRE
 Spécial pour les Pays d'Outre-Mer

Ce Catalogue renferme la nomenclature des articles des comptoirs suivants, ainsi que toutes les gravures des nouveaux modèles : Soieries, Laines, Draperies, Indiennes, Modes, Robes, Confections, Vêtements pour fillettes et garçons, Jupons, Peignoirs, Trousseaux, Layettes, Lingerie, Corsats, Dentelles, Toiles, Mouchoirs, Blanc de Coton, Rideaux, Etoffes pour Meublements, Tapis, Tapissier, Meubles, Literie, Chemises, Bonneterie, Vêtements pour Hommes, Chaussettes, Pl